

Aurillac, le 26 avril 2022

Service de l'Economie Agricole

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX**

04.63.27.66.00

Dossier n° : AE 22.0149

Demandeur : GAEC DE MEZENSAC

Date d'enregistrement de la demande : 04/04/2022

Date limite de candidature : 03/07/2022

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 03/08/22.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
PIERREFORT	7,15	PIGNOL J-Claude	Section D 334,336,337,338,339,457,458, 459,
SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX	36,03	PIGNOL J-Claude	Section C 20,21,22,26,27,31,32,33,38,39, 40,50,60,61,64,66,67,70, 76,338,340,341,
SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX	3,00	CHANTAL Pierre	Section C 23,24,25,29,30,34,35,41,42,
BREZONS	0,56	CHANTAL Pierre	Section D 230,237,240,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :
<http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière**